



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : postes et telecommunications

Question écrite n° 9006

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la degradation de la qualite du service public des postes et telecommunications a la Reunion. Cette situation resulte d'une insuffisance du personnel mis a la disposition de cette administration. En effet, selon une etude realisee par l'INSEE, La Reunion compte 3,5 agents pour 1 000 habitants contre 9,5 agents pour 1 000 habitants en metropole. Le deficit en personnel s'elevé donc, pour La Reunion, a 2 000 postes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de permettre un rattrapage des effectifs susceptible d'améliorer le fonctionnement de ce service public, d'autant plus qu'un tel dispositif debloquerait les nombreuses demandes de mutation en instance des agents originaires notamment de La Reunion et exerçant en metropole.

Texte de la réponse

Reponse. - La détermination des effectifs nécessaires à l'exécution des services de la poste dans un département résulte de l'analyse des éléments statistiques relatifs à l'activité des établissements et au trafic écoulé annuellement par ce département. Une appréciation de la charge par seule référence à l'importance de la population globale ne saurait être en soi pleinement significative. En effet, et indépendamment du volume des opérations effectuées, il convient également de tenir compte de la structure du réseau des bureaux, ainsi que de la répartition du trafic et de la population : l'activité par agent est à l'évidence moins importante dans les secteurs ruraux que dans les zones urbanisées qui engendrent de nombreux courants d'échange. En ce qui concerne La Reunion, on observe une moindre consommation postale pour le courrier, tant au dépôt (66 objets par habitant et par an, contre 276 pour la moyenne nationale) qu'à la distribution (95 objets par habitant et par an, contre 320 au plan national). De même, l'activité relative aux services financiers demeure encore inférieure à la moyenne française : pour 1 000 habitants, on dénombre actuellement 22,4 titulaires d'un compte courant postal et 281 détenteurs d'un livret de caisse nationale d'épargne en Reunion contre respectivement 150 et 347,5 en metropole. Il est cependant incontestable que le trafic postal global augmente depuis plusieurs années en Reunion à un rythme moyen de 4 p 100 par an, supérieur au taux d'accroissement enregistré en France continentale. La direction générale de la poste a d'ailleurs privilégié ce département d'outre-mer en matière d'attributions d'emplois au cours des derniers exercices budgétaires, dans un souci d'adaptation des effectifs à l'évolution du trafic. C'est ainsi que le cadre départemental d'emplois s'est accru de neuf unités entre 1986 et 1988 et que l'implantation de sept emplois nouveaux de titulaires a été décidée au titre du budget de 1989. Ces mesures ont contribué pour une part à accroître le nombre de mutations vers leur département d'origine de fonctionnaires réunionnais précédemment en poste en metropole : vingt-trois mouvements d'agents d'exploitation et de préposés ont ainsi été réalisés en 1986, vingt-deux en 1987 et vingt-huit en 1988. S'agissant des telecommunications, des efforts très significatifs ont été réalisés. Ainsi l'effectif total a-t-il été doublé : au 1er janvier 1980, lorsqu'a été créée une direction des telecommunications de la Reunion, le cadre réglementaire était de 406 emplois ; au 31 décembre 1989, soit dix ans plus tard, il sera de 809. Quant au ratio du nombre d'agents rapporté au millier de lignes principales, il est à la Reunion de 5,9, à rapprocher des 4,8 qui sont la

moyenne des directions métropolitaines de province.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9006

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 1989, page 589